

# Ce sont les dispositifs qui décident de ce dont on a besoin

Djamila Haddou accepte de co-signer cet article en connaissance de cause. Elle a lu des numéros de Rhizome qu'elle a trouvés intéressants mais très techniques et manquant de « punch » et de sentiments.

**Djamila HADDOU**

**Gladys MONDIÈRE**

Psychologue

Centre de santé mentale  
Trieste 59250 Halluin

## • Quelle est votre première rencontre avec les dispositifs d'aide ?

Je suis revenue d'Algérie fin 1999 pour d'importants problèmes de santé après y avoir vécu 13 ans, je suis née dans le Nord. Mon premier contact, en tant qu'adulte, (je suis partie mineure) avec les services sociaux s'est fait pour une demande de C.M.U.\* pour mes besoins de soins. Les hospitalisations et les consultations chez mon médecin généraliste n'ont pas posé de problèmes, mais j'ai mis 5 mois à pouvoir bénéficier de la C.M.U. à la pharmacie.

Les investigations médicales mettront en évidence une maladie orpheline de type inflammatoire entraînant de nombreux désagréments (intenses douleurs articulaires, intolérance à de nombreux traitements, etc...). Par contre ma demande de RMI\*\* s'est très bien passée et m'a permis de rencontrer un référent qui m'a aidé à m'insérer dans différents dispositifs, de

formation notamment. J'étais suffisamment autonome pour faire toutes les démarches et je n'allais le voir que pour les fiches de liaison.

Il m'a fait connaître des organismes de formations où de toutes façons je ne pouvais pas me présenter seule. On ne peut pas arriver dans un organisme de formation et dire que l'on veut se former sans être inscrite dans un dispositif. Pour ma part, je n'avais jamais travaillé et j'étais prête à faire des stages en entreprise pour me former, même sans être payée pendant deux ans. Mais s'il faut travailler, on ne peut pas pour autant faire des stages comme ça, gratuitement. Il faut être pris en charge, par les ASSEDIC, par exemple... mais pour les avoir il faut déjà avoir travaillé ! Bref, une situation impossible.

## • Avez-vous vécu d'autres situations paradoxales, comme ça ?

Pour des raisons familiales, j'ai dû faire appel au 115, j'ai été accueillie dans un centre d'urgence, c'était l'horreur. Je passe sur la nourriture, les draps qui n'en sont pas et un seul de toutes façons, l'absence d'intimité, l'impossibilité de sortir le soir... Non, le comble c'est quand je devais faire des démarches.

Dans ce foyer, les titulaires du RMI devaient participer à certains frais comme les tickets de bus que l'on pouvait donner à ceux qui n'avaient rien. Comme ça, à première vue, cela semble cohérent. Mais cela se complique lorsque l'on n'a pas encore perçu le versement du RMI, mais qu'on est dans la catégorie « RMI », mais qu'il nous faudrait malgré tout bien un ticket de bus pour aller en cours, pour effectuer les différentes démarches...

C'est pour quitter ce foyer que j'ai accepté un studio que j'avais précédemment refusé, parce qu'il était insalubre. Une assistante sociale m'a inscrit dans le dispositif « Tremplin » pour les 18/25 ans, même si j'avais dépassé mes 25 ans, comme quoi

parfois cela peut s'assouplir. Je ne pensais pas que ce serait aussi élastique ! En principe, cette aide à l'entrée dans la vie adulte ne doit pas excéder 12 mois, ce qui m'a rassurée pour accepter cet appartement. Cela fait maintenant 4 ans que j'y suis !

A plusieurs reprises, j'ai fait des demandes à l'office HLM de la ville pour changer d'appartement (je n'ai pas les moyens de chercher dans des agences immobilières classiques, compte tenu du prix des logements), cela m'a toujours été refusé.

Le seul qui m'ait été proposé est dans un tel état qu'uniquement des personnes qui ne se soucient pas de leur environnement pourraient l'accepter. C'est encore plus délabré qu'où je suis, personne de sensé n'accepterait. Ils m'ont dit (aux HLM) que je pourrais peut-être avoir un autre appartement si j'avais l'A.A.H. (ressources plus fiables que le RMI, parce que supérieures).

Cette allocation précédemment demandée pour ma maladie somatique m'avait déjà été refusée. On a recommencé avec le C.M.P. et je l'ai eu.

J'ai, de fait, réactualisé ma demande aux H.L.M, et là on m'a dit que non qu'avec l'A.A.H.\*\*\* c'était pas possible, « ça ne rentrait pas dans leur quotas ». Je ne sais pas comment fonctionnent les attributions de logement, mais de ce que j'en ai compris, ce qui est peut-être erroné, il semblerait qu'il y ait comme des quotas (tant de logements pour les A.A.H., tant pour les RMI, etc.). Aucune logique d'attribution n'est expliquée, ou explicable ?

J'ai vraiment péché un plomb ! J'en suis même arrivée à entendre que les F2 étaient réservés aux couples, si je me mariais peut-être... J'ai mal dû comprendre !!!

## • Que pensez-vous de tout ça ?

La première chose, c'est que le plus souvent tout est décidé sans notre avis. Je prends l'exemple du studio. Je suis dans un studio alors que j'ai besoin d'une chambre à part de la pièce commune

\* Couverture Maladie Universelle.

\*\* Revenu Minimum d'Insertion.

\*\*\* Allocation Adulte Handicapé.



## Veille de carnaval... interpellée par Monsieur C, homme de la rue (suite)

devant ses enfants en disant « oh ! Mon Dieu » et continue son chemin.

Je décide de partir. Je vais au moins le signaler à une antenne de commissariat. L'équipe de cette après-midi l'a déjà vu ; il faut appeler les pompiers ; « à chaque fois, c'est la même chose », « c'est quelqu'un qui a toutes les maladies du monde ».

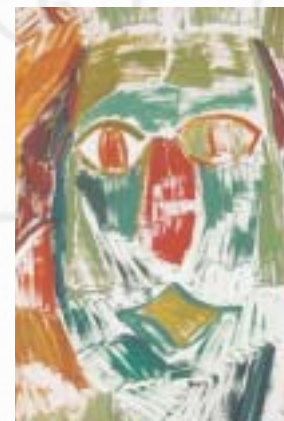
19h30, j'essaie de faire le 115. En ligne avec un écoutant social, puis avec le SAMU social, j'expose de nouveau la situation sans préciser l'identité. Ils savent de qui il s'agit. Ils ne peuvent rien faire car ne sont pas équipés. « On connaît l'histoire, on a déjà essayé plusieurs choses ». On me

dit de faire le 17 et le 18. Si eux passent – pas avant 22 heures – s'il est toujours là, ils verront ce qu'ils peuvent faire. On me remercie de mon appel.

19h45, retour sur les lieux. Monsieur C. est toujours là. Je vais voir des pompiers intervenant en face. D'emblée, on me répond qu'il est connu, qu'à chaque fois c'est pareil : « nous, on se soucie de lui. Lui, le problème, il se laisse vivre, il s'en fout ». Ordre est donné à un jeune pompier de prendre une couverture isothermique et de faire un bilan de conscience. En y allant, il demande si c'est C. ou V., autre « habitué ». A son arrivée, Monsieur C. râle, com-

mence à cracher. Le pompier, lui disant de ne pas commencer, tente vainement de lui remettre son pantalon et dispose tant bien que mal la couverture en faisant cette remarque : « on dirait une décoration de Noël ».

20h15, un homme allongé à même le sol, recouvert d'un papier brillant, dans son urine et sa merde. Le mur contre lequel il est appuyé tient des bâtiments vides. Une affiche dit « bureaux à louer ». Demain, c'est carnaval, il est déjà déguisé. Ce qui est rassurant : il est âgé de 37 ans, il en paraît 25 de plus et « c'est un habitué » n'a-t-on cessé de me répéter. ■



## Ce sont les dispositifs qui décident de ce dont on a besoin (suite)

(pour des raisons pratiques inhérentes à mes problèmes physiques). D'autres sont dans un F1 ou F2 alors que pour eux cela ne fait aucune différence. On est adulte, responsable, on pourrait réfléchir ensemble. Ce sont les dispositifs qui décident de ce dont on a besoin, cela manque de souplesse et surtout d'adaptation au cas par cas.

Pour des démarches sociales (logement...), il est difficile d'être écouté vraiment, il faut souvent passer par un interlocuteur : référent, assistant social, psychologue, comme si notre parole, toute seule, n'avait pas de sens, de valeur.

Ensuite, toute demande doit être justifiée. Si je suis dans un foyer

d'urgence et que je veux sortir un soir ou un week-end, il faut que je me justifie (pourquoi, qui, où, à quelle heure...), comme si j'étais mineure et irresponsable.

Enfin, moi je « cumule les handicaps », si l'on peut dire : maghrébine, suivie psychologiquement et atteinte d'une maladie que l'on ne sait pas soigner. On me demande de m'en sortir, et j'aimerais d'ailleurs vraiment m'en sortir, et pourtant tout s'oppose systématiquement à mes demandes (plus ou moins ouvertement, ma nationalité – ça s'est très subtil –, ma maladie, mes problèmes psychologiques)...

Car là aussi finalement, déclarer que l'on est suivi psychologique-

ment nous désavantage. On nous met une étiquette qui ne nous correspond pas, en particulier tout ce qui est lié à une incapacité.

Toutes les personnes suivies psychologiquement ne sont pas des incapables, non ?

Pour moi, les aides et les dispositifs semblent plutôt justes, c'est leur application rigide qui ne va pas. Car s'ils fonctionnent d'une manière générale, ils mériteraient souvent une marge d'adaptation, au cas par cas. ■